



Commune de Mundolsheim

24 rue du Général Leclerc - BP 41060 - 67452 Mundolsheim Cedex
Tél.: 03 88 20 01 70 - Fax: 03 88 20 39 87
communication@mundolsheim.fr

CIR. n° T 2023 / 36

ARRETE MUNICIPAL

Le Maire de la Commune de Mundolsheim,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

VU le Code Général des Collectivités Locales et notamment l'article L 3221.4,

VU les dispositions du Code de la Route et notamment l'article R 411-8,

VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière,

CONSIDERANT les travaux d'installation de feux-récompense au carrefour des rues du Général Leclerc, Ecole et Liberté par l'entreprise SPIE C pour le compte de l'Eurométropole de Strasbourg à Mundolsheim

A R R E T E

Article 1er : Le règlement de la circulation de la Ville de Mundolsheim est modifié et complété temporairement du 10 au 21 juillet 2023 comme suit :

RUE DU GENERAL LECLERC

Ajouter Réglementation 2.02.01

LIMITATIONS D'ACCES – GENERALITES

- Mise en place d'un alternat
- Vitesse limitée à 30km/h
- Interdiction de dépasser pour tout véhicule
- Stationnement interdit
- Cycliste pied à terre

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Inspection Interministérielle sur la signalisation routière de chantier sera mise en place et entretenue par l'entreprise SPIE City Networks Dépt Grand Est Sud - Travaux Extérieurs Alsace

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent temporairement toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 4 : **Ampliation du présent arrêté sera transmise à :**

- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Mundolsheim,
- Madame la Présidente de l'Eurométropole., service circulation,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de Mundolsheim,
- SPIE City Networks Dépt Grand Est Sud - Travaux Extérieurs Alsace –
2 route de Lingolsheim - BP 70330 Geispolsheim-Gare - 67411 Illkirch
Cedex
- Affichée sur le site internet de la commune le 07/07/2023.

Fait à Mundolsheim, 7 juillet 2023

Pour le maire et par délégation

Cathie PETRI



Adjointe au maire